



MÉTHODE	VERSION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
S-II-3	2	10-12-2023
Dosage du mercure dans les extraits à l'eau régale : Dosage par absorption atomique de vapeur froide		

DESCRIPTIF		
Paramètres	mercure	
Références normatives	NBN EN 16175-1	2016

DOMAINE D'APPLICATION	
Matrice	Sols

1. Objet

La présente procédure spécifie une méthode de dosage du mercure soluble dans un extrait de sol à l'eau régale obtenu conformément à la méthode S-II-1.1 ou S-II-1.2, par spectrométrie d'absorption atomique en vapeur froide (SAA-VP).

2. Procédure

L'ensemble des prescriptions des normes de référence sont d'application, à l'exception des prescriptions spécifiques à la Région wallonne. Ces prescriptions spécifiques s'écartent ou limitent le choix des normes de référence. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous au sein de la colonne « Prescriptions CWEA ». Les prescriptions y relatives qui sont reprises dans les normes de référence sont listées, pour information au sein de la colonne « Prescriptions normes de référence ».

Prescriptions de la norme de référence	Prescriptions CWEA
Principe	



<p>(§ 3 de la norme de référence)</p> <p>Le mercure monovalent et bivalent est réduit à l'état élémentaire par du chlorure d'étain(II) ou du borohydrure de sodium dans un milieu acide. Le mercure élémentaire est extrait de la solution dans un système fermé. La vapeur de mercure, sous forme d'un gaz atomique, traverse une cellule placée dans le trajet optique d'un spectromètre d'absorption atomique. Son absorbance à une longueur d'onde de 253,7 nm est mesurée. Le signal d'absorbance est fonction de la concentration en mercure et les concentrations sont calculées à l'aide d'une courbe d'étalonnage.</p>	<p>Il est recommandé d'utiliser le chlorure d'étain(II) comme substance réductrice.</p>
---	---

3. Informations de révision

Les principales modifications apportées à cette procédure par rapport à la version précédentes sont :

Version précédente	Présente version
Norme de référence : ISO 16772:2004	Norme de référence : NBN EN ISO 16175-1:2016

4. Annexes

Sans objet